

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CF1259

présenté par
M. Naegelen et M. Brindeau

ARTICLE 3

À l'alinéa 1, substituer à la date :

« 31 juillet 2020 »,

la date :

« 15 septembre 2020 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que plus de 5.000 communes doivent encore connaître un second tour des élections municipales le 28 juin et que la plupart des nouveaux exécutifs des EPCI ne seront pas en place avant mi-juillet, il paraît difficile de devoir leur imposer de délibérer avant le 31 juillet pour le dégrèvement de CFE.

Aussi cet amendement propose de décaler cette possibilité de délibération au 15 septembre.